

RESTAURANTS & RESTAURATION RAPIDE

Dans le processus de déclaration, il est important d'expliquer la méthodologie que vous avez utilisée afin de collecter ou d'estimer vos données. Vous pouvez le faire directement dans notre portail de déclaration ÉCO-D sous la section à cet effet.

Cela nous fournira l'ensemble des détails et précisions nécessaires à l'évaluation de votre déclaration, et nous permettra de comprendre les spécificités de votre entreprise.

La description de la méthodologie se réalise en trois grandes étapes :

- 1 Transmettez les informations pertinentes sur votre entreprise;
- 2 Expliquez les grandes étapes abordées pour calculer les poids des matières visées;
- 3 Donnez des détails et précisions afin que votre déclaration soit plus claire lors de notre évaluation.

ÉTAPES MÉTHODOLOGIQUES (LORS DE LA CRÉATION DES FICHIERS DE TRAVAIL)

- 1 Dressez la liste de tous les produits vendus durant l'année de référence.
- 2 Déterminez à qui incombe la responsabilité de chaque produit.
- 3 Pour les repas prêts à emporter, les commandes à l'auto et les livraisons, vous devez inclure dans votre déclaration tous les contenants, les emballages et les imprimés relatifs à vos produits et ceux pour lesquels vous agissez à titre de premier fournisseur au Québec.
- 4 Identifiez les composantes de chaque type de repas visées.
 - Par exemple, pour la livraison de pizza, vous devriez déclarer le poids de la boîte de pizza, le dispositif à l'intérieur de la boîte de pizza qui permet d'empêcher le couvercle de toucher la pizza, le reçu remis au consommateur et toute autre matière visée.
 - Par exemple, pour un repas de poulet rôti pour emporter, vous devriez déclarer le poids de la boîte, la courroie de plastique (si applicable), le papier d'aluminium, le plateau de polystyrène, les contenants pour sauce et salade et leur couvercle respectif, l'emballage des ustensiles jetables et toutes autres matières visées. Veuillez toutefois noter que les ustensiles jetables eux-mêmes ainsi que la serviette de table ne sont pas visés.

5 Incluez les matières ajoutées au point de vente (ex. : reçus de caisse/factures, sacs d'emplettes, matériel publicitaire, sac pour emporter les restes d'un repas, etc.)

6 Incluez tous les imprimés liés au marketing (ex. : dépliants et menus pour emporter, encarts, enveloppes (emballages) de cartes-cadeaux, etc.)

7 Répertoirez les produits distribués gratuitement lors d'événements spéciaux ou promotionnels.

8 Si vous vendez ou faites produire des produits alimentaires sous votre marque (en épicerie ou sur place) :

- dressez la liste de tous les produits vendus sous votre marque durant l'année de référence;
- déterminez à qui incombe la responsabilité de chaque produit.

9 Indiquez les sources de données utilisées pour élaborer vos déclarations (ex. : poids unitaires réels déterminés manuellement ou fournis par le fabricant, le fournisseur ou l'imprimeur).



DÉDUCTIONS PERMISES (LORS DE LA CRÉATION DES FICHIERS DE TRAVAIL)

1 Tous les contenants, les emballages et les imprimés consommés sur place et disposés sur les lieux.

2 Les retours de commandes.

3 Tous les contenants consignés (ex. : boissons gazeuses, etc.).

4 Les contenants identifiés au nom d'une marque détenue par une entreprise ayant une place d'affaires au Québec. (ex. : verres à boissons gazeuses).

5 Les contenants et les emballages dont le consommateur final est un établissement industriel, commercial ou institutionnel.

INFORMATIONS À FOURNIR LORS DE LA DÉCLARATION EN LIGNE

1 Décrivez vos activités, produits et le nombre d'établissements au Québec.

2 Mentionnez les changements survenus depuis la dernière déclaration.

3 Expliquez les écarts marqués entre les quantités déclarées actuelles et celles de la dernière déclaration.

Par exemple :

- ↑ ou ↓ du chiffre de ventes (%);
- lancement de nouveaux produits;
- ouverture ou fermeture de restaurants;
- acquisition ou vente de bannières;
- réduction d'emballages;
- mise en place de nouvelles mesures;
- changement dans le type de matières.